

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est rassemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.

Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Nathalie DANO, Philippe BORDAIS, Noël RIVIERE, Mickaël LESCOUËT, Emmanuel BEURIER, Céline ROUQUETTE, Isabelle RIO, Vincent VEHERT, Julien LONCLE, Cécile BERTOUX, Céline LUCIENNE, Coline RAULT.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Julien LONCLE

Objet- Devis curage des fossés

Dans le cadre du programme pluriannuel établi lors du précédent mandat, le curage des fossés prioritaires et secondaires a été réalisé en 2024 et 2025 par l'entreprise TOUZÉ TP pour un montant de 2.25€ par mètre linéaire. La troisième phase de ce programme concerne les fossés situés entre la rue des Croix et « Les Gaboriaux » pour une distance totale de 2 kilomètres. Un devis a été demandé à l'entreprise TOUZÉ TP, le prix au mètre linéaire reste à 2.25€ soit une prestation pour 2 kilomètres à 4 500€HT.

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- POURSUIVRE le programme pluriannuel de curage des fossés
- VALIDER la proposition de l'entreprise TOUZÉ TP pour un montant de 4 500€HT
- AUTORISER Madame le Maire à signer le devis

A SAINT RIEUL
Le 13 octobre 2026
Le Maire,



Catherine DREZET



Secrétaire de séance

Julien LONCLE

